



ESSEC
BUSINESS SCHOOL

L'esprit pionnier



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

ESSEC EXECUTIVE EDUCATION

ESSEC BUSINESS SCHOOL, L'ESPRIT PIONNIER



Vincenzo Esposito Vinzi

Directeur général
ESSEC Business School

CRÉE EN 1907, L'ESSEC
BUSINESS SCHOOL VEUT
ÊTRE AUJOURD'HUI UNE
ÉCOLE-MONDE AUX RACINES
FRANÇAISES. SA MISSION
EST DE DONNER DU SENS AU
LEADERSHIP DE DEMAIN ET
D'AVOIR UN IMPACT GLOBAL.

L'ESSEC est une école **qui allie recherche et enseignement**, et propose des programmes allant du Bachelor au PhD. L'ESSEC propose de nombreux programmes de niveau Master, notamment le programme **Grande École / Master in Management**. L'ESSEC offre également des programmes de formation post-expérience pour les professionnels, tel son programme **Global MBA** pour les cadres à haut potentiel, désirant renforcer leurs compétences et stimuler leur carrière. L'ESSEC propose enfin de la **formation sur-mesure**, conçue et développée pour les entreprises à partir de leurs besoins en formation. L'excellence de ces programmes est reconnue par les plus grands standards internationaux en management comme en témoigne la **"Triple couronne"** d'accréditations: **EQUIS, AACSB et AMBA**.

L'expérience d'apprentissage proposée par l'ESSEC combine **excellence et singularité**. Son **modèle pédagogique unique** repose sur de multiples expériences d'apprentissage favorisant l'**acquisition de savoir de pointe**, mais aussi de **savoir-faire** et de **savoir-être**. Tout au long de leur cursus, les étudiants ont la possibilité d'être acteurs de leur formation, ils acquièrent les clés pour imaginer, créer, diriger et avoir un **impact positif** sur le monde de demain, qui sera plus complexe et évoluera de plus en plus rapidement.

Nos **campus internationaux** en **Asie-Pacifique** et en **Afrique** sont autant de **portails** permettant à nos étudiants de se confronter à des **environnements culturels différents** et de développer une **connaissance pratique** des acteurs économiques de ces régions en pleine expansion.

Ils permettent à notre institution de forger des alliances étroites avec des partenaires académiques, privés et publics dans ces régions qui représentent les **leviers de croissance du monde de demain**. Afin que le parcours académique de ses étudiants soit à la mesure de leur carrière internationale, l'ESSEC a également construit un réseau **d'alliances structurantes** avec des **partenaires académiques de haut niveau** dans le monde entier.

Pour être une École-monde, l'ESSEC veut cultiver ses racines françaises et former des **leaders responsables**. Être un leader responsable signifie être capable de voir au-delà du *business as usual*. Les leaders responsables doivent savoir conjuguer performance de l'entreprise et **bien-être** des employés, bénéfiques à court-terme et avantages à **long-terme**. Pour préparer ses étudiants au monde de demain, la pédagogie de l'ESSEC vise à éveiller et développer une **pensée créative et critique** alliée à la méthode du *learning-by-doing*, car les leaders responsables sont avant tout des créateurs qui savent **fédérer autour d'une vision**, au service d'un **impact positif sur la société**.

L'ESSEC est un écosystème complet, à la croisée d'une **recherche rigoureuse et pertinente**, de **l'innovation entrepreneuriale**, des entreprises et de la société. Nous avons la conviction que la rencontre de la recherche et des entreprises dans la salle de classe est un impératif pédagogique. Étudier à l'ESSEC, c'est avant tout dessiner son **propre chemin** vers l'avenir et rejoindre une **communauté** de plus de **55 000 diplômés** dans le monde qui ne cesse jamais d'apprendre. ■

Chiffres clés

55 000

alumni à travers le monde

4 — +1

campus :
Cergy, Paris-La Défense,
Singapour et Rabat

campus
numérique
augmenté

205 universités partenaires
dans 45 pays

2 000 diplômes délivrés chaque année,
dont 1 600 de niveau Master

30

chaires
d'enseignement et de recherche

30

programmes de doubles diplômes
(24 internationaux, 6 nationaux)

162

professeurs de 37 nationalités
dont 20 professeurs Emeritus

6 097

étudiants en formation initiale

34% — 98

d'étudiants
internationaux

nationalités
représentées

+100

associations étudiantes

5 000

managers en formation continue

+500

entreprises partenaires de la pédagogie
et du recrutement

1. QU'EST-CE QUE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)?

La VAE est un droit individuel, institué par l'article L335-5 du code de l'Éducation modifié par la loi du 5 septembre 2018, permettant à toute personne engagée dans la vie active ou citoyenne de demander la reconnaissance de ses acquis pour valider un diplôme ou un titre professionnel sans participer à la formation qui y prépare. Elle permet la prise en compte de l'expérience pour l'obtention de tout ou partie d'un diplôme ou un titre professionnel (www.vae.gouv.fr).

2. CONDITIONS D'ACCÈS À LA VAE

La validation des acquis de l'expérience est ouverte à toute personne quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, justifiant d'au moins un an d'expérience en rapport direct avec la certification visée. La validation des acquis de l'expérience permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification. Le candidat ne peut déposer qu'une seule demande par certification pendant la même année civile. Pour des certifications différentes, il est possible de déposer jusqu'à trois demandes au cours de la même année civile.



© SIMON LAMBERT/PHANTAN-REA

3. POUR QUELS TITRES?

La validation des acquis de l'expérience s'applique à l'ensemble des diplômes, titres et certificats de qualification enregistrés au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

TITRES DE NIVEAU 7

(EX NIVEAU I)

- Directeur exécutif/directrice exécutive (Management Général).
- Directeur financier/directrice financière (MS Direction Financière et Contrôle).
- Directeur des ressources humaines (MS Directeur des Ressources Humaines).
- Manager marketing et commercial international (MS Marketing Management et Digital).
- Manager du développement international (MS Strategy & Management of International Business).
- Manager en services et industries de santé (MS Stratégie et Management des Industries de Santé).
- Manager des systèmes d'information (MS Management des Systèmes d'Information en Réseaux).
- Manager des achats internationaux (MS Gestion des Affaires Internationales).
- Manager en hôtellerie internationale (Msc in Hospitality Management - IMHI).
- Diplôme visé grade de master, Gestion et Stratégies Globales (Global MBA).
- Diplôme visé grade de master, Stratégie et Dirigeants (Executive MBA).
- Diplôme visé Management et Gestion des Organisations (MGO).

TITRES DE NIVEAU 6

(EX NIVEAU II)

- Responsable en management opérationnel (PMS Management opérationnel).
- Responsable en contrôle de gestion et gestion financière (PMS Contrôle de gestion - Finance).
- Responsable en marketing et développement commercial (PMS Marketing et développement commercial).

4. LES ÉTAPES DE LA VAE

Durée indicative : 6 à 18 mois

Projet

Information sur la VAE - conseil - orientation

Engagement dans le processus VAE

Étude de la recevabilité de la demande (Avis de recevabilité positif ou négatif)

Constitution du dossier VAE

Accompagnement (facultatif)

Rédaction du dossier de validation

Jury de validation VAE

Examen du dossier de validation

Entretien avec le jury

Décision du jury

Certification

Validation totale



Délivrance du titre

Validation partielle



Attestation

Pas de validation

5. COMMENT PROCÉDER ?

Information - Conseil

En fonction du titre qui vous intéresse, prenez contact avec le chargé de recrutement de la certification via la page internet du programme. Le chargé de recrutement vous demandera un bref descriptif de votre projet de VAE ainsi qu'un curriculum vitae détaillé et échangera avec vous sur l'adéquation du titre visé en VAE avec votre parcours professionnel.

En fonction de la pertinence du projet, vous serez ensuite dirigé vers la référente VAE qui vous donnera toutes les informations nécessaires pour vous engager dans la démarche.

Recevabilité

Vous constituerez alors le dossier de demande de recevabilité. La commission VAE étudiera le dossier de recevabilité et émettra un avis par écrit dans les deux mois suivant le dépôt

- Formulaire cerfa 12818*02.
- CV détaillé (5-6 pages).
- Une pièce d'identité.
- La copie de vos diplômes.
- Attestations d'emploi.
- Dossier complémentaire (présentation du parcours et des activités réalisées en lien avec les compétences validées par le titre visé).

Rédaction du dossier de validation

En cas d'avis favorable, vous vous engagerez dans la rédaction du dossier de preuves ou livret 2 qui a pour but de décrire vos activités caractéristiques à l'aide d'exemples concrets et de présenter de manière détaillée les acquis, savoirs, aptitudes et capacités qui ont un rapport direct avec les blocs de compétences du titre que vous souhaitez valider.

Vous pouvez être accompagné dans votre démarche. Il s'agit d'une aide méthodologique, avec un conseiller, ayant pour objectif de soutenir la présentation et l'explicitation du livret 2, d'aider le candidat à cibler et formaliser ses arguments. L'accompagnement alterne généralement des entretiens individuels, des phases de travail collectives et personnelles. Un certain nombre de cabinets propose cet accompagnement. Celui-ci peut être financé au même titre que la démarche de VAE.

Entretien avec le jury

Une fois votre dossier déposé, vous serez convoqué à un entretien avec le jury. Le jury statuera sur votre demande et vous notifiera de sa décision.

LE JURY

Le jury de validation procède au contrôle et à l'évaluation des compétences professionnelles du candidat acquises par l'expérience : il vérifie si les acquis dont le candidat fait état correspondent aux compétences, aptitudes et connaissances exigées par les référentiels de la certification et d'emploi pour obtenir le diplôme, le titre ou le certificat de qualification. Le jury est souverain (Art. R335-9 du Code de l'éducation).

Un jury de 5 personnes :

- 2 professionnel(le)s en activité n'intervenant pas dans le programme
- 3 personnes appartenant au monde académique : 2 membres du corps professoral ESSEC, dont le responsable de la formation, 1 enseignant vacataire
- le président du jury est l'un(e) des 2 professionnel(le)s
- dans la mesure du possible, la composition du jury prend en compte la parité hommes/femmes

6. DÉCISIONS PRISES PAR LE JURY

☑ Validation totale

Lorsque vos acquis sont en adéquation avec les attendus de la certification visée et correspondent aux compétences, aptitudes et connaissances exigées pour obtenir la certification visée, le jury prend une décision de validation totale. Le jury propose alors l'attribution du titre.

☑ Validation partielle

Lorsque vos acquis ne correspondent pas entièrement aux compétences, aptitudes et connaissances exigées pour obtenir la certification visée, le jury prend une décision de validation partielle. Vous obtenez une partie de la certification, qui fait l'objet de la délivrance d'une attestation de compétences. Le jury se prononce sur les aptitudes, compétences

et connaissances qui doivent faire l'objet de l'évaluation complémentaire nécessaire à l'obtention du titre. En cas de VAE partielle, il y a nécessité d'acquérir les compétences jugées manquantes ou insuffisantes, soit par un parcours de formation complémentaire, soit au cours d'une mise en situation confirmée dans le cadre de votre activité professionnelle. Le candidat dispose d'un délai communiqué par le programme pour compléter sa VAE (représenter un dossier de validation des compétences manquantes). Au-delà de ce délai, la procédure complète devra être renouvelée.

☒ Non validation

Lorsque vos acquis ne correspondent à aucune compétence, aptitude et connaissance exigées pour obtenir la certification visée, le jury prend une décision de refus d'attribution du titre.



7. FINANCEMENT DE LA VAE

- **Dépôt du Livret 1** : 250 € HT
- **Dépôt du Livret 2*** : 5 000 € HT
- **Dépôt du Livret 2**** : 10 000 € HT

* sans accompagnement ** avec accompagnement

Modes de financement de la VAE

■ Congé VAE

- à l'initiative du salarié
- sur le temps de travail
- dans le cadre d'un congé VAE
avec accord de l'employeur ou dans le cadre du plan de développement des compétences

Dans l'entreprise, la validation des acquis de l'expérience peut être mise en œuvre à l'initiative du salarié dans le cadre d'un congé de validation des acquis.

Le congé pour VAE donne droit, pour le salarié, quel que soit son contrat de travail :

- à une **autorisation d'absence** (pour la préparation du dossier VAE, avec ou sans accompagnement, et à la participation aux épreuves de validation - entretien devant le jury) ;
- au **maintien de sa rémunération ainsi qu'à la prise en charge des frais de VAE**, dès lors qu'il a obtenu d'un opérateur de compétences ou OPCO le financement des dépenses afférentes à ce congé. La rémunération est en principe versée par l'employeur qui est lui-même remboursé par l'OPCO.

Pour partir en congé sur le temps de travail, le salarié doit effectuer une demande d'autorisation d'absence auprès de son employeur, au moins 60 jours avant le début des actions de VAE en précisant :

- le diplôme, le titre ou le certificat de qualification visée,
- la date, la nature et la durée des actions envisagées,
- le nom de l'organisme certificateur.

Dans les 30 jours suivant la réception de la demande, l'employeur informe par écrit le/

la salarié(e) de son accord ou des raisons motivant le report ou le rejet de l'autorisation d'absence. Ce report ne peut excéder 6 mois à compter de la demande. Une seule demande de congé VAE par an peut être effectuée auprès du même employeur.

La durée maximale de ce congé est de vingt-quatre heures. Il peut être pris de façon fractionnée.

Pour financer un congé de VAE, une demande de prise en charge financière doit être faite auprès de l'OPCO dont relève l'entreprise, après que le salarié ait obtenu de son employeur une autorisation d'absence et un accord préalable sur le contenu et le calendrier de la VAE envisagée.

Depuis la loi du 5 septembre 2018, la VAE est assimilée à une action de formation, elle peut aussi être prise en charge dans le cadre du budget de **plan de développement des compétences de l'entreprise (ex plan de formation)**.

■ CPF

- à l'initiative du salarié
- hors temps de travail
- sans accord préalable de l'employeur

La VAE peut aussi être réalisée en dehors du temps de travail, sans accord de l'employeur, en étant financé par le compte personnel de formation (CPF). Depuis le 1er janvier 2015, le Compte personnel de formation (CPF) remplace le Droit individuel à la formation (DIF). Ce nouveau dispositif permet au salarié de cumuler des heures mobilisables pour une action de formation, dont la VAE fait partie. C'est au salarié de prendre l'initiative d'utiliser son CPF pour mener à bien son projet VAE, avec ou sans accord de l'employeur, sur le temps ou hors temps de travail.

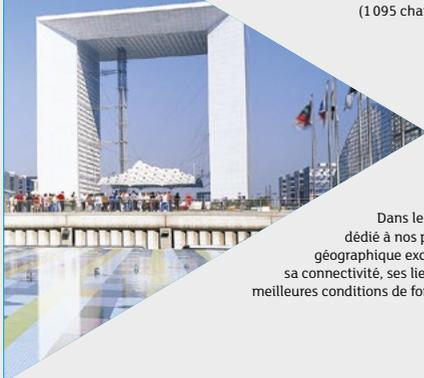
Pour en savoir plus : Claire Demoulin
Référente VAE – ESSEC Executive Education
Tel : 01 46 92 49 71
E-mail : demoulin@essec.edu

4 CAMPUS INTERNATIONAUX

LE CAMPUS DE CERGY-PONTOISE

**Bienvenue dans le cœur historique de l'ESSEC!
À trente-cinq minutes de Paris, un lieu de vie et d'apprentissage
pour s'épanouir tant intellectuellement que socialement.**

L'ESSEC a installé son campus en 1973 dans cette ville étudiante, au milieu de 2000 hectares d'espaces verts. Le campus est doté des meilleurs outils pédagogiques : un Knowledge Lab ancré dans l'ère numérique, un laboratoire de langues... C'est aussi un lieu de vie convivial avec ses espaces de restauration, ses résidences étudiantes (1095 chambres), ses installations sportives, des services pratiques...



LE CAMPUS DE LA DÉFENSE

**Au centre du premier quartier d'affaires européen, un
campus adapté aux besoins spécifiques des cadres en activité.**

Dans le célèbre bâtiment du CNIT, ce campus est spécialement dédié à nos programmes de formation continue. Avec sa situation géographique exceptionnelle, ses espaces pour le travail en groupe, sa connectivité, ses lieux de vie, de lecture et d'échange, il offre les meilleures conditions de formation aux cadres et dirigeants.



LE CAMPUS DE SINGAPOUR

**À mi-chemin entre l'Inde et la Chine, la situation idéale de Singapour
permet de développer une vision globale du continent asiatique.**

Singapour a toujours été aux avant-postes du développement asiatique et continue d'attirer les multinationales du monde entier. Depuis 2005, l'ESSEC plonge ses étudiants au cœur d'un formidable carrefour économique, commercial, financier, avec un point de vue idéal pour appréhender les forces, la complexité, la diversité et les défis d'une région clé du XXI^e siècle. En janvier 2015, l'ESSEC s'est installée dans son nouveau campus de 6 500 m².



LE CAMPUS DE RABAT

**Pleinement intégré dans son environnement, le campus ESSEC
Afrique travaille avec les responsables marocains et africains pour
relever les défis économiques, culturels et sociaux du continent.**

Baptisé ESSEC Afrique, ce campus de 6 000 m² idéalement situé sur la commune de Sidi Bouknadel, accueille les activités académiques de l'ESSEC : formation initiale, formation continue, animation d'incubateurs d'entreprises et activités de recherche, en partenariat avec des institutions académiques marocaines de très haut niveau.



ESSEC
BUSINESS SCHOOL

ESSEC Business School
3 avenue Bernard-Hirsch
CS 50105 Cergy
95021 Cergy-Pontoise Cedex
France
Tél. +33 (0)1 34 43 30 00
www.essec.edu

ESSEC Executive Education
CNIT BP 230
92053 Paris-La Défense
France
Tél. +33 (0)1 46 92 49 00
www.executive-education.essec.edu

ESSEC Asia-Pacific
5 Nepal Park
Singapore 139408
Tél. +65 6884 9780
www.essec.edu/asia

ESSEC | CPE Registration number 200511927D
Period of registration: 30 June 2017 - 29 June 2023
Committee of Private Education (CPE) is part of SkillsFuture Singapore (SSG)

ESSEC Afrique
Plage des Nations - Golf City
Route de Kénitra - Sidi Bouknadel (Rabat-Salé)
Morocco
Tél. +212 (0)5 37 82 40 00
www.essec.edu

Le contenu présenté dans cette brochure est
indicatif et peut être sujet à modifications,
il n'est pas contractuel.

CONTACTS

Claire DEMOULIN
Réfèrent VAE
Tél. +33 (0)1 46 92 49 71
demoulin@essec.edu